



BAC Pro Maintenance - en 2 ans

Matériels Agricoles ou Parcs et Jardins



Public concerné :

Le recrutement est réservé aux personnes ayant 16 ans au minimum ou 15 ans pour les sortants de troisième et peut aller jusqu'à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

Le recrutement est réservé en priorité aux :

- ✓ Titulaires d'un CAP mécanicien en tracteurs et matériels agricoles, en matériels de parcs et jardins, ou d'engins de chantiers de travaux publics ;
- ✓ Titulaires d'un CAP conduite et entretien de machines agricoles,
- ✓ Personnes ayant 3 années d'expérience professionnelle.

Prérequis :

- ✓ Validation de l'inscription par la direction du CFAA, basée sur une lettre de motivation et les bulletins scolaires du candidat. Cette démarche pourra être accompagnée, sur demande de la direction du CFAA d'un entretien de motivation avec le jeune, sa famille ou son représentant légal.

Objectifs de la formation :

Exercer une activité dans l'exploitation, le développement, la maintenance et la distribution de matériels agricoles, travaux publics, parcs et jardins...

Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de cours au CFAA par an (soit 700h par an);
 - ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance (contrat d'apprentissage), de septembre à juillet ;
- Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du Baccalauréat Professionnel est délivré selon les modalités des épreuves terminales

Formation par apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faire@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

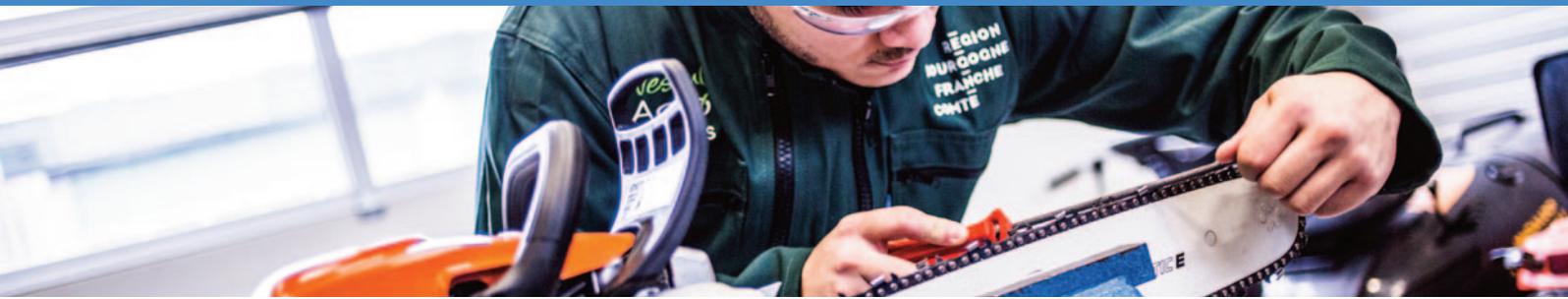
16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

Programme de formation : BAC Pro Maintenance - en 2 ans

S.1	Mobiliser ses connaissances pour résoudre un problème technique	340h00
S.2	Mobiliser ses connaissances technologiques et scientifiques pour résoudre un problème	80h00
S.3	Mobiliser ses connaissances pour répondre à une demande d'intervention	390h00
S.4	Comprendre une langue dans le cadre socio-professionnel	100h00
S.5	Comprendre et analyser une situation, exposer et argumenter	190h00
S.6	Analyser en utilisant un vocabulaire graphique	90h00
S.7	Pouvoir travailler pleinement	80h00
S.8	Mobiliser ses connaissances pour découvrir le monde professionnel	800h00
Reprise du vécu en entreprise		40h00
Rapport		10h00
TOTAL		1400h00



BAC Pro Maintenance - en 2 ans



Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

- ✓ Poursuite possible en BTS TSMA, BTS GEA ou CQP maintenance.

Matériels Agricoles ou Parcs et Jardins Métier préparé :

- ✓ La vente, distribution, location de matériels.
- ✓ La maintenance des matériels agricoles, de travaux publics, de parcs et jardins.
- ✓ L'utilisation de matériels agricoles, de travaux publics, de parcs et jardins.

Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2021	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BAC PRO MAINTENANCE	53	71%	2%	77%

Rémunération et financement :

<https://www.education.gouv.fr/inserejeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Rémunération						
Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 ^{er} janvier 2021						
Salaire d'un apprenti en 2021	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	432,84€	43% SMIC	689,34€	53% SMIC	849,65€
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	625,22€	51% SMIC	817,59€	61% SMIC	977,90€
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	881,72€	67% SMIC	1074,09€	78% SMIC	1250,43€
Salaire d'un apprenti en 2021	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% du SMIC			1554,62€		
Aides aux employeurs						
*Aide exceptionnelle	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
1 ^{ère} année d'apprentissage	5000€ couvre 100% du salaire		8000€ couvre 100% du salaire		8000€ couvre 100% du salaire	
Aide unique : Pour niveau inférieur ou égal au Bac - à partir du 01/07/2022						
1 ^{ère} année d'apprentissage	4125€ maximum					
2 ^{ème} année d'apprentissage	2000€ maximum					
3 ^{ème} année d'apprentissage	1200€ maximum					
Aides aux apprentis						
Une aide de 500 euros peut être attribuée aux apprentis de plus de 18 ans inscrits pour le passage du permis dans une auto école (sauf conduite accompagnée).						
Une aide de 3 euros par repas et de 6 euros par nuit est attribuée aux apprentis demi pensionnaires et internes. Cette aide est déduite du montant de la pension.						
*Une aide exceptionnelle pour un contrat conclu jusqu'au 30 juin 2022						

Formation par apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faire@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr